

**FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS
EN MATIÈRE DE POPULATION**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5G (A/41/5/Add.7)



NATIONS UNIES

New York, 1986

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	v
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985 ...	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
III. OBSERVATIONS DU DIRECTEUR EXECUTIF DU FNUAP SUR LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	14
IV. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	19
V. CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE DES ETATS FINANCIERS	20
VI. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985	21
<u>Etat I.</u> Etat des recettes et des dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 1985	22
<u>Etat II.</u> Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985	23
<u>Etat III.</u> Etat des ressources générales au 31 décembre 1985	25
<u>Etat IV.</u> Etat des modifications de la situation financière au 31 décembre 1985	26
Tableaux relatifs aux états financiers :	
1. Etat des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1985	27
2. Recettes et dépenses accessoires de l'exercice terminé le 31 décembre 1985	31
3. Dépenses de 1985 : ventilation entre organisations, organisations non gouvernementales et programmes spéciaux en matière de population	32
4. Crédits ouverts et dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985	33
5. Placements au 31 décembre 1985	34
6. Contributions de gouvernements pour des programmes spéciaux en matière de population au 31 décembre 1985	35
7. Fonds d'affectation spéciale : état des comptes au 31 décembre 1985	36

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

8.	Allocations inutilisées au 31 décembre 1985	37
9.	Fonds d'affectation spéciale : état des contributions au 31 décembre 1985	38

<u>Annexe.</u>	Notes explicatives des états financiers	39
----------------	---	----

LETTRES D'ENVOI

Le 28 avril 1986

Monsieur le Président,

Conformément à la règle de gestion financière 116.2 b), j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers annuels du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population au 31 décembre 1985, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

(Signé) Rafael M. SALAS

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985, qui ont été présentés par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés et ils sont accompagnés de l'opinion du Comité des commissaires aux comptes.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur ces comptes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) R. T. NELSON

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York, N.Y.

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985

1. Le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier annuel du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985 ainsi que le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Les comptes consistent en quatre états et neuf tableaux accompagnés de notes qui font partie intégrante des états financiers, et ils couvrent également les fonds d'affectation spéciale approuvés par le Conseil d'administration pour financer des activités en matière de population.

2. Le présent rapport est présenté conformément à l'article 16.1 du règlement financier du FNUAP, que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a approuvé à sa trentième session.

Comptes des organisations chargées de l'exécution

3. Conformément à l'article 17.1 b) du règlement financier du FNUAP, les états financiers du FNUAP comprennent les données communiquées par les organisations chargées de l'exécution sur la partie de leurs comptes annuels de 1985 portant sur l'état des fonds qui leur ont été alloués pour exécuter des projets du FNUAP en 1985.

4. L'organisation ci-après a communiqué un état de ses comptes avant vérification :

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

5. En ce qui concerne les organisations ci-après, les états financiers du FNUAP comprennent les renseignements figurant dans les états financiers pour l'exercice biennal 1984-1985, avant vérification :

Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Organisation internationale du Travail (OIT)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

6. Si des changements devaient être signalés dans les comptes vérifiés de ces organisations, ils seraient portés à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration lors de sessions ultérieures. Le Directeur exécutif soumettra au Conseil d'administration, lors d'une session ultérieure, des copies des états vérifiés et des rapports de vérification éventuels concernant les organisations chargées de l'exécution, ainsi que des copies des résolutions pertinentes adoptées par leurs organes directeurs, comme le prévoit l'article 17 l b) du règlement financier du FNUAP.

Situation financière du Fonds

7. Au 1er janvier 1985, les ressources générales inutilisées du Fonds s'élevaient à 17 499 884 dollars. L'état I indique qu'en 1985, les recettes du FNUAP se sont montées à 142 945 106 dollars et les dépenses à 148 889 281 dollars, soit un excédent des dépenses sur les recettes de 5 944 175 dollars.

8. Comme le montre l'état III, le montant inutilisé des ressources générales du Fonds au 31 décembre 1985 s'élevait à 7 555 709 dollars - c'est-à-dire le solde au 1er janvier 1985 (17 499 884 dollars), moins l'excédent des dépenses sur les recettes en 1985 (5 944 175 dollars), moins un virement de 4 millions de dollars à la réserve opérationnelle. Le montant des allocations inutilisées au 31 décembre 1985 s'élevait à 18 035 576 dollars.

Dépenses effectuées en 1985 au titre des programmes et dépenses de 1985 par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 1984-1985

9. A sa trente et unième session, le Conseil d'administration a accordé au Directeur exécutif un pouvoir d'approbation de 152 millions de dollars pour 1985. Comme le montre le tableau 8, les fonds alloués aux projets durant l'exercice se sont chiffrés au total à 146 481 798 dollars, dont 19 292 199 dollars représentaient le report d'allocations inutilisées de l'exercice précédent. Comme l'indique en outre le tableau 4, le montant net des crédits ouverts au budget du FNUAP pour l'exercice biennal et approuvé par le Conseil d'administration à sa trentième session s'est élevé au total à 24 577 523 dollars. Le total des dépenses pour l'exercice biennal a atteint 24 536 656 dollars, dont 11 840 820 ont été imputés sur les ressources de 1984 et le solde (12 695 836 dollars) sur celles de 1985.

10. Les dépenses se sont élevées à 148 889 281 dollars en 1985, contre 137 237 662 dollars en 1984. L'état I donne la ventilation des dépenses de 1985. Elles comprennent 128 446 222 dollars au titre des projets, dont 4 617 002 dollars à l'appui des bureaux des représentants adjoints du FNUAP, 12 695 836 dollars pour les dépenses des services administratifs et des services d'appui aux programmes au siège en 1985 et 7 747 223 dollars versés aux organisations chargées de l'exécution au titre des dépenses d'appui aux programmes.

11. Calculé sous forme de rapport entre dépenses et allocations relatives aux projets, le taux d'exécution des projets est passé de 86,1 p. 100 en 1984 à 87,7 p. 100 en 1985. Sur le total des dépenses effectuées au titre des projets en 1985, 63 135 702 dollars (49 p. 100 du total) - ont été engagées par les organisations chargées de l'exécution, 29 983 212 dollars (23,3 p. 100 du total) par les gouvernements, 21 319 034 dollars (16,6 p. 100 du total) par le FNUAP lui-même, y compris le coût des représentants adjoints du FNUAP, et 14 008 274 dollars (10,9 p. 100 du total) à des dépenses relatives à des projets d'organisations non gouvernementales et des programmes spéciaux en matière de population.

Contributions des gouvernements pour des programmes spéciaux en matière de population

12. Comme il y a été autorisé par le Conseil d'administration à sa dix-septième session, le FNUAP a reçu de plusieurs gouvernements des contributions destinées expressément à des programmes spéciaux en matière de population. Le tableau 6 donne le détail des contributions, d'un montant total de 17 993 115 dollars, que le FNUAP a reçues en 1985 des Gouvernements japonais, néerlandais et norvégien au titre de cinq programmes spéciaux : Fédération internationale pour la planification familiale, Conseil de la population, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Comité international pour la gestion des programmes démographiques et Programme latino-américain pour les sciences sociales concernant les problèmes de population liés aux politiques démographiques.

Fonds d'affectation spéciale

13. Le tableau 7 indique, au 31 décembre 1985, l'état des fonds d'affectation spéciale approuvés par le Conseil d'administration et le Directeur exécutif pour financer des activités spéciales en matière de population. En 1985, le Directeur exécutif a créé des fonds d'affectation spéciale alimentés par des contributions du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Au début de 1985, le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale s'élevait à 2 984 891 dollars. Les contributions reçues des gouvernements et d'autres sources en 1985 se sont chiffrées à 6 070 537 dollars et les placements ont rapporté 364 485 dollars. Le montant total disponible pour financer des programmes en 1985 s'élevait par conséquent à 9 419 913 dollars. Sur cette somme, 6 597 705 dollars ont été dépensés, ce qui laissait en fin d'exercice un solde inutilisé de 2 822 208 dollars pour financer les activités des fonds d'affectation spéciale en 1986.

Réserve opérationnelle

14. En 1985, le FNUAP a disposé d'une réserve opérationnelle entièrement financée. Conformément à la décision 81/7 (par. 5 de la section III) adoptée par le Conseil d'administration à sa vingt-huitième session, le Directeur exécutif doit s'efforcer de porter progressivement le niveau de la réserve opérationnelle à 25 p. 100 du montant estimatif annuel des contributions prévues d'ici à la fin de 1989. En 1985, un montant de 4 millions de dollars a été viré du compte du FNUAP à la réserve opérationnelle, portant ainsi le solde à 30 millions de dollars (état II).

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. En application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1986, et de l'article XVII du règlement financier du Fonds, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985.
2. Cette vérification a été faite conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et de l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes usuelles de vérification adoptées par le Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette opération s'est faite au siège du FNUAP à New York, mais il a également été procédé à la vérification sur le terrain des activités des bureaux extérieurs au Maroc, au Paraguay et en Tunisie.
3. Au cours de l'exercice, le Comité des commissaires aux comptes, comme les années antérieures, a rendu compte des résultats de vérifications ponctuelles et rédigé des notes de gestion contenant des observations et des recommandations détaillées à l'intention de l'Administration. Il a pu ainsi maintenir un dialogue permanent avec l'Administration.
4. Les problèmes abordés ci-après sont les plus importants qui aient été soulevés au cours de la vérification menée en 1985. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont nous avons, le cas échéant, consigné les réponses dans notre rapport.

Résumé des observations

5. Nous avons noté que le programme d'assistance prévu pour 1986 allait être gravement affecté par la précarité des recettes ainsi que par la diminution des ressources générales.
6. Nous avons constaté qu'une partie des dépenses afférentes à la location de locaux au siège du FNUAP avaient été imputée sur le budget d'un projet de pays (appui administratif et opérationnel).
7. Notre vérification a en outre révélé qu'il convenait de clarifier le statut organisationnel du Groupe des achats pour les projets sur le terrain.
8. Nous avons noté certaines faiblesses au niveau de la coordination entre les bureaux extérieurs et la Division des programmes en vue d'assurer l'établissement rapide et précis des demandes d'achat.
9. Notre vérification a révélé que le système des achats contre remboursement, institué entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et le FNUAP, était peu commode et que le FNUAP était à présent en mesure d'effectuer directement la plupart des achats de matériel et de fournitures qu'il confiait précédemment à d'autres organisations.

10. Nous avons noté qu'au cours des dernières années la balance des comptes PNUD/FNUAP avait connu des fluctuations excessives.

11. Notre vérification a révélé que, comme le Service de l'évaluation du FNUAP appartenait à une division autonome, la "rétroaction" et le "suivi" des rapports d'évaluation s'effectuaient uniquement sur une base ad hoc et que les fonctions revenant respectivement au Service de l'évaluation et à la Division des programmes n'étaient pas bien définies.

12. Nous avons constaté que le FNUAP a été lent à appliquer le concept d'auto-évaluation automatique et que même pour les projets censés posséder un élément d'évaluation automatique, la méthode d'évaluation était souvent insuffisante. En tout état de cause, le Service de l'évaluation ne participe pas autant qu'il le pourrait au processus d'auto-évaluation automatique, ses activités pertinentes n'étant réalisées qu'à la demande expresse de la Division des programmes.

13. Nous avons observé aussi que les directives et procédures régissant les évaluations indépendantes approfondies confiaient au Service de l'évaluation un rôle plutôt passif en matière d'évaluation automatique.

14. Nous avons constaté que, dans certains cas, les parties intéressées ne préparaient pas comme il le fallait l'examen des rapports d'évaluation au Comité des politiques.

15. Nous avons également noté qu'une partie substantielle des dépenses imputées sur les projets d'éducation en matière de population consistait en compléments de traitements et en indemnités contestables qui étaient versés aux fonctionnaires des administrations centrales, régionales ou locales.

Situation financière du FNUAP

16. En 1985, les dépenses du FNUAP se sont élevées à 148,9 millions de dollars, contre 142,9 millions de dollars de recettes. Du fait de cet excédent des dépenses sur les recettes (6 millions de dollars) et du virement de 4 millions de dollars à la réserve opérationnelle, le montant des ressources générales est tombé de 17,5 millions de dollars en 1984 à 7,5 millions de dollars au 31 décembre 1985.

17. Nous avons noté que le Conseil d'administration, en conférant au FNUAP un pouvoir d'approbation additionnel de 40,3 millions de dollars pour 1986, afin de porter le total pour 1986 à 100 p. 100 du niveau prévu pour 1986, soit 154,3 millions de dollars, avait également prié le Directeur exécutif de n'approuver les projets que dans les limites des ressources disponibles.

18. Compte tenu de ce qui précède, nous avons estimé que le programme d'assistance prévisionnel pour 1986 serait gravement affecté par la précarité des recettes et par la diminution des ressources générales.

19. L'Administration a répondu qu'elle se rend compte que la situation financière du FNUAP se ressent de la précarité des recettes. Le Directeur exécutif continuera à exercer son pouvoir d'approbation dans la limite des ressources disponibles et l'Administration est d'avis qu'on ne va pas actuellement au devant d'une situation financière incontrôlable.

Contrôle budgétaire

Imputation d'une partie des frais de location de bureaux au siège sur des projets d'appui administratif et opérationnel aux pays

20. A sa trente-deuxième session, le Conseil d'administration a été informé de l'existence au siège du FNUAP de postes financés à l'aide de fonds alloués aux projets. Nous avons noté qu'au début de 1985 un montant de 159 550 dollars correspondant aux frais de location de locaux a été ainsi imputé sur quatre de ces projets. Par la suite, les frais de location ont été virés à la rubrique budgétaire 13-02 (autres dépenses d'administration) du projet de pays IND/81/PO4 (appui administratif et opérationnel).
21. Répondant à nos observations, l'Administration a expliqué que le virement de frais généraux de comptes de projets interrégionaux/mondiaux à des comptes d'appui au programme a été effectué en tenant compte de la procédure actuelle qui permet d'utiliser des crédits, provenant de frais généraux pour les projets exécutés par les gouvernements, afin de couvrir des frais généraux administratifs indirects afférents au personnel de projets et imputés au siège sur des comptes de projets interrégionaux et mondiaux.
22. Néanmoins, étant donné que la décision de mettre à la charge des pays intéressés 5 p. 100 des dépenses totales effectuées dans le cadre de projets exécutés directement dans chaque pays n'a apparemment pas été communiquée au Conseil d'administration, cet organe délibérant n'a pas été pleinement informé, comme il aurait dû l'être, du montant total des dépenses d'administration du FNUAP.
23. De plus, au paragraphe 2 de sa décision 83/17 III, le Conseil d'administration, tenant compte en particulier de la situation en matière de ressources et des projections concernant les recettes du FNUAP, a prié le Directeur exécutif de continuer à maintenir à un niveau minimum les dépenses des services administratifs et des services d'appui au programme au cours de l'exercice biennal 1984-1985, afin d'éviter autant que possible une augmentation du rapport entre les dépenses d'administration et le montant total des dépenses. En conséquence, en calculant ce rapport, toutes les dépenses d'appui administratif et opérationnel imputées sur les projets de pays, qui étaient évaluées pour 1985 à 1 384 542 dollars, auraient dû être comprises dans les dépenses d'administration.
24. Nous avons par conséquent recommandé que le montant total provenant des 5 p. 100 portés à la charge de divers gouvernements pour des projets exécutés directement dans leur pays soit traité comme une recette, et que les dépenses correspondantes soient indiquées comme des dépenses d'administration.
25. Notre vérification a révélé en outre que les recettes que le FNUAP a tirées de la gestion des fonds d'affectation spéciale avaient également été utilisées pour couvrir une partie des frais généraux indirects afférents au personnel.
26. L'Administration nous a informés que la nouvelle présentation du budget biennal du FNUAP qui a été proposée au Conseil d'administration tient compte de toute les recommandations pertinentes que nous avons formulées.

Achats pour les projets sur le terrain

Organisation et dépenses de fonctionnement du Groupe des achats pour les projets sur le terrain

27. Nous avons noté que le chef du Groupe des achats pour les projets sur le terrain relève directement du Directeur exécutif adjoint en dépit du fait que, dans le projet de budget des services administratifs et des services d'appui au programme pour l'exercice biennal 1986-1987, les dépenses du Groupe des achats figurent au projet de budget de la Division de l'administration et des finances.

28. Toutefois, dans un mémorandum daté du 23 avril 1984, le chef de la Division de l'administration et des finances nous a informés que les dépenses de fonctionnement du Groupe seraient financés au titre de frais généraux afférents aux projets.

29. L'Administration a promis de prendre dûment en considération ces positions contradictoires.

Demandes d'achat

30. Depuis la création du Groupe des achats pour les projets sur le terrain, les demandes d'achat destinées au siège sont envoyées directement au chef de ce groupe qui, après attestation par un agent certificateur que les fonds nécessaires sont disponibles à la rubrique budgétaire pertinente, peut engager de sa propre initiative la procédure d'achat.

31. Nous estimons néanmoins que les demandes de fourniture établies par les bureaux extérieurs devraient être envoyées à la Division des programmes et signées pour approbation par l'administrateur de projets responsable, lequel devrait s'assurer que la demande de fourniture est adéquatement justifiée, qu'elle comprend des spécifications acceptables, qu'elle mentionne des sources d'approvisionnement fiables, etc.

32. L'Administration a accepté notre recommandation et la procédure de demande de fourniture sera révisée en conséquence.

33. Nous avons également noté que les instructions relatives à l'établissement des descriptifs de projets fournissent un certain nombre de directives spécifiques en ce qui concerne l'élément "matériel" des projets bénéficiant de l'assistance du FNUAP. Chaque fois qu'un descriptif de projet est présenté pour acceptation, il devrait contenir si possible une liste détaillée du matériel consommable et non consommable nécessaire, accompagnée d'une description de chacun des principaux articles et de l'utilisation qui doit en être faite dans le cadre des activités liées au projet. Ce descriptif devrait également indiquer, pour les divers articles, un calendrier de livraison sur le site du projet.

34. Or, notre enquête a révélé que les dossiers comportaient rarement une liste détaillée de matériel et que le budget des projets se limitait à séparer les éléments consommables des autres éléments.

35. De plus, le Groupe des achats pour les projets sur le terrain devrait participer à l'établissement de la liste constituant l'élément "matériel" qui figure dans le budget des projets.

36. A cet égard, nous avons souligné que des spécifications incomplètes et insuffisantes ont déjà souvent entraîné, dans les achats de matériel et de fournitures, des retards considérables qu'on aurait pu éviter si une coopération plus étroite s'était instaurée plus tôt entre les parties intéressées.

37. L'Administration a pleinement approuvé nos observations et a proposé de confier à un petit groupe de travail le soin d'établir des instructions appropriées.

Achats effectués par l'intermédiaire d'autres agents d'exécution

38. Nous avons noté que l'élément de dépenses pour matériel et fournitures présenté par des agents d'exécution autres que le FNUAP s'élevait à 16,3 millions de dollars. En conséquence, un montant additionnel d'environ 2,1 millions de dollars a été versé à ces organismes, en plus du montant susmentionné, au titre des dépenses d'appui au programme.

39. Compte tenu des contraintes financières du FNUAP, nous avons recommandé que l'on recherche des moyens de réduire l'élément "frais généraux" qui grève lourdement les fournitures et le matériel obtenus par l'intermédiaire d'agents d'exécution autres que le FNUAP.

40. Nous avons suggéré que l'on étudie s'il serait d'un meilleur rapport coût/efficacité de charger le Groupe des achats pour les projets sur le terrain de l'achat de la plupart du matériel et des fournitures qui jusque-là avait été confié aux agents d'exécution.

41. L'Administration a accepté notre proposition, soulignant toutefois qu'il fallait que les nouveaux arrangements aient l'agrément des agents d'exécution.

Achats contre remboursement effectués par le biais du Fonds international de secours à l'enfance

42. Notre vérification a révélé que la procédure d'achat contre remboursement qui existe entre le FISE et le FNUAP était à la fois incommode et compliquée et qu'elle donnait lieu à des retards excessifs. De plus, elle ne permettait pas au FNUAP de suivre ses demandes d'achat, puisque le plus souvent aucune confirmation des ordres d'expédition ne lui était envoyée et qu'il ne recevait pas non plus de factures correspondant aux marchandises livrées aux bureaux extérieurs. A cet égard, nous recommandons de modifier cet arrangement afin de permettre au FNUAP :

a) D'engager des fonds au moment de la présentation de la demande d'achat;

b) De recevoir un état détaillé des marchandises livrées ainsi que des dates de livraison prévues des articles en attente.

43. L'Administration a promis de prendre des mesures à cet effet.

Gestion de la trésorerie

Balance des comptes PNUD/FNUAP

44. La trésorerie du PNUD est autorisée à prélever chaque mois du FNUAP un montant fixe pour couvrir les dépenses afférentes à la rémunération du personnel du siège et aux bordereaux interservices des bureaux extérieurs.

45. A cet égard, nous avons constaté avec préoccupation que la balance des comptes PNUD/FNUAP avait connu des fluctuations excessives au cours des dernières années. Tandis qu'à la fin de 1980, 1981 et 1982 le PNUD devait respectivement au FNUAP 4 208 216, 4 061 538 et 3 987 743 dollars, des soldes moins importants ont été enregistrés à la fin de 1983, 1984 et 1985, mais seulement après d'importants ajustements rétroactifs effectués juste avant la clôture des comptes de fin d'année. Ainsi, le solde de 1985 s'élevait à 9 041 418 dollars dans la balance préliminaire du 8 mars 1986, mais il est tombé à 41 418 dollars dans la balance définitive publiée le 15 mars 1986.

46. En réponse à nos observations, l'Administration a déclaré que l'apurement s'effectue en fin d'exercice, après la clôture des comptes, mais qu'en raison du montant en jeu, une enquête avait été ouverte en vue d'en identifier les principaux éléments.

47. Nous recommandons que l'Administration suive désormais de près la balance PNUD/FNUAP et que des mesures correctives soient prises en temps voulu pour éviter que ne réapparaissent des soldes excessifs qui risquent de gêner la relation avec la Section de la trésorerie du PNUD.

Activités de coopération technique

Activités d'évaluation

Emplacement du Service de l'évaluation

48. C'est le Service de l'évaluation, qui fait partie de la Division des politiques et de l'évaluation, qui se charge au FNUAP des activités d'évaluation. Ce système organisationnel diffère considérablement de celui d'autres organismes des Nations Unies où les services centraux d'évaluation sont rattachés aux divisions de programmation.

49. Nous avons observé que dans la pratique la "rétroaction" et le "suivi" n'étaient effectués pour les rapports d'évaluation du FNUAP qu'en fonction des besoins et nous avons recommandé que l'on définisse clairement les responsabilités et rôles respectifs du Service de l'évaluation et de la Division des programmes en matière d'analyse, de rétroaction, de suivi, etc., afin d'assurer que les rapports en question soient analysés et pris en considération comme il convient.

50. L'Administration a accepté nos recommandations et elle nous a fait savoir que des entretiens avaient été engagés entre le Service de l'évaluation et la Division des programmes en vue de bien préciser les fonctions à remplir, d'établir un système de suivi des évaluations et de déterminer, pour chaque fonction, quelle est l'entité responsable.

Evaluation automatique

51. Le Conseil d'administration a été informé à sa trente et unième session que le FNUAP avait décidé de prévoir, pour tous les projets, un plan d'évaluation automatique.

52. Nous avons constaté néanmoins que le FNUAP avait été lent à en accepter l'idée, et plus lent encore à accepter que le système devienne partie intégrante des programmes et projets.

53. En étudiant certains des projets qui étaient supposés comporter un élément d'évaluation automatique (actuellement environ 75 p. 100 de la totalité), nous nous sommes rendus compte en outre que, si une allocation budgétaire avait été prévue dans ces projets pour ce type d'évaluation, il était rare qu'ils comportent un plan d'évaluation opérationnel.

54. Nous avons également constaté que, dans certains cas, le "contrôle" et l'"évaluation" étaient mentionnés ensemble sans qu'une distinction soit clairement établie entre les fonctions à accomplir.

55. Enfin, nous avons observé que le Service de l'évaluation ne participait pas pleinement au processus d'évaluation automatique du FNUAP et qu'il ne se consacrait essentiellement qu'aux évaluations indépendantes approfondies. En fait, en examinant les définitions d'emploi des spécialistes de l'évaluation, nous avons constaté qu'ils consacraient 70 p. 100 de leur temps à des évaluations indépendantes approfondies, 20 p. 100 à des activités de consultation et de formation à l'évaluation et 10 p. 100 à d'autres activités, comprenant notamment "la participation à l'élaboration et à la révision des directives du FNUAP relatives aux évaluations approfondies et autres formes d'évaluation".

56. Nous nous sommes demandé de quelle manière les évaluations automatiques, qui le plus souvent auraient lieu à posteriori, sans aucune indication quant à la manière d'en tirer parti, pourraient donner aux directeurs des projets des renseignements qui les aideraient à rectifier les activités en cours. Nous avons également exhorté l'Administration à prendre des mesures pour veiller à ce qu'à l'avenir tous les projets comportent des plans d'évaluation complets et détaillés et pour renforcer la participation des experts du Service de l'évaluation au processus continu d'évaluation automatique.

57. L'Administration a expliqué que la notion d'évaluation, notamment d'évaluation automatique, n'a pas été encore bien comprise par toutes les parties intéressées, ce qui explique pourquoi les plans d'évaluation actuels sont peut-être incomplets. L'Administration nous a également expliqué grosso modo de quelle manière le Service de l'évaluation a aidé la Division des programmes à introduire et planifier les activités d'évaluation automatique ainsi qu'à élaborer de nouvelles directives sur les plans d'évaluation.

58. Considérant que ces activités du Service de l'évaluation ont été principalement des activités ad hoc et qu'elles n'ont été réalisées jusqu'ici qu'à la demande expresse de la Division des programmes, nous recommandons vivement que le Service de l'évaluation participe d'une manière structurelle aux activités d'évaluation automatique et joue en la matière un rôle de direction.

Directives et procédures à suivre en matière d'évaluation indépendante et approfondie

59. Eu égard au fait que le Service de l'évaluation est censé, par sa nature, posséder une expérience et des compétences spéciales en matière d'évaluation, nous avons demandé pourquoi il ne s'est vu attribuer qu'un rôle plutôt passif et consultatif en matière d'évaluation automatique (voir par. 3.7 des directives).

60. L'Administration a déclaré que c'était le personnel des projets et programmes qui devait continuer d'avoir la principale responsabilité de la planification et de la réalisation des évaluations internes. De plus, elle a admis qu'actuellement les renseignements concernant les recommandations faites lors de précédentes

évaluations sur ces mêmes projets ou des projets analogues, renseignements indispensables pour la conception de nouveaux projets ou le prolongement de projets en cours, n'étaient pas faciles à obtenir.

61. Nous avons par conséquent demandé à l'Administration de fournir tout son appui au Service de l'évaluation dans les efforts qu'il entreprend pour établir un système de stockage et de recherche de ces informations d'une telle utilité.

Présentation des évaluations au Comité des politiques

62. Après avoir édité un rapport d'évaluation, le Service de l'évaluation adresse aux membres du Comité des politiques un mémorandum auquel il joint une documentation qui comprend des recommandations et un résumé du rapport, et il invite le Comité des politiques à se prononcer sur les recommandations de la mission d'évaluation.

63. Nous avons noté que le Service de l'évaluation demande des observations écrites aux parties intéressées mais nous nous sommes rendu compte que, dans bien des cas, ces observations ne lui sont pas communiquées.

64. En réponse à notre demande, l'Administration a déclaré que le FNUAP est conscient de la nécessité d'améliorer "la préparation, par toutes les parties intéressées, des débats au Comité des politiques". L'Administration nous a fait savoir aussi qu'on avait récemment constaté une certaine amélioration dans ce domaine.

65. Nous voudrions cependant insister auprès du FNUAP pour qu'il s'assure que toutes les parties intéressées accorderont désormais plus d'attention à la préparation des débats au Comité des politiques.

Conclusion

66. Nous tenons à souligner que, dans sa résolution 36/228 du 18 décembre 1981, l'Assemblée générale a confirmé qu'elle continuait d'appuyer l'établissement de systèmes et de services d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies et a prié le Secrétaire général de renforcer ces systèmes et services en précisant leurs responsabilités et leurs tâches, en établissant des plans d'évaluation précis, en formulant des directives et des normes, et en assurant la qualité des produits de l'évaluation et une rétroaction efficace.

Projets exécutés par les gouvernements des pays hôtes

Matériel des projets

67. En examinant un projet exécuté dans un bureau extérieur, nous avons découvert qu'à l'encontre de ce qu'indiquait explicitement la lettre d'accord, le matériel du projet, qui avait été acheté par l'intermédiaire du FISE pour un montant de près de 400 000 dollars et qui avait été partiellement livré aux services locaux, n'avait apparemment pas été enregistré dans les rapports périodiques sur le matériel non consommable. Etant donné que ce matériel continue d'appartenir au FNUAP au moins jusqu'à la fin du projet, nous avons recommandé de régulariser sans délai cette situation.

68. L'Administration a affirmé que tout le matériel qui avait été reçu avait été enregistré jusqu'au 31 décembre 1984 et que les articles restants, qui avaient été livrés en avril et en septembre 1985, apparaîtraient sur les états pour décembre 1985. Toutefois, la seule pièce qu'elle ait été en mesure de produire a été un rapport annuel sur le matériel non consommable remontant au 31 décembre 1983.

69. Nous réitérons par conséquent notre recommandation tendant à améliorer les procédures afin d'assurer que le relevé de ces articles soit tenu à jour.

Contrôle

70. Au cours de la vérification que nous avons effectuée dans un bureau extérieur sur des projets d'éducation en matière de population, nous avons constaté qu'une partie substantielle des dépenses imputées sur les budgets de ces projets consistait en compléments de traitements, indemnités ou rémunérations "de sous-traitance" versés aux fonctionnaires des administrations centrales, régionales ou locales. Cette pratique nous semble contestable, étant donné que, dans un cas, le gouvernement a explicitement admis, au terme d'études préliminaires, la nécessité d'introduire un élément spécifique d'éducation en matière de population dans sa politique nationale d'enseignement. En fait, étant donné que le Ministère du pays en question disposait lui-même des compétences et des possibilités voulues pour fournir un appui logistique administratif adéquat ainsi que les services nécessaires de consultants et d'experts (en fait, seule une assistance technique extérieure limitée avait été demandée), nous avons estimé que ce type d'appui en personnel pourrait être normalement fourni par le gouvernement dans le cadre de sa contribution de contrepartie, ce qui éviterait d'imposer des charges additionnelles aux projets du FNUAP.

71. Nous avons également souligné que s'il était vrai qu'elle pouvait renforcer la motivation des fonctionnaires, l'attribution d'indemnités individuelles pouvait aussi donner lieu à l'octroi de compléments injustifiés de traitements, aucun critère ne semblant avoir été défini pour quantifier les travaux effectués dans le cadre du projet. Des disparités substantielles ont néanmoins été relevées au niveau des montants forfaitaires mensuels accordés. De plus, il semble tout à fait impossible de contrôler effectivement ces dépenses puisque, dans un cas au moins, l'agent certificateur et le bénéficiaire étaient une seule et même personne.

72. L'Administration a répondu que le versement de compléments de traitements et les rémunérations versées dans le cadre de contrats de sous-traitance étaient, quand ils se justifiaient, tout à fait conformes aux règlements du FNUAP et qu'il n'appartenait pas aux bureaux extérieurs de modifier ces règlements. De plus, l'Administration a fait valoir que l'inégalité des rémunérations pouvait se justifier par des différences substantielles au niveau de la charge de travail et de l'exécution des tâches.

73. Nous estimons que l'octroi de compléments de traitements n'a pas contribué de manière substantielle à une meilleure exécution de ces projets, et l'Administration n'a pas été en mesure d'indiquer clairement si elle a eu recours à des critères objectifs pour quantifier effectivement les tâches supplémentaires effectuées par des fonctionnaires.

74. Nous recommandons par conséquent que l'Administration adopte une nouvelle méthode et exerce au moins un contrôle plus strict sur ces dépenses d'administration. Nous estimons que c'est aux bureaux extérieurs qu'il appartient de déterminer dans chaque cas sur quelle base et dans quelle mesure il y a lieu de financer un appui administratif supplémentaire.

Etats financiers présentés par les organisations

75. Les états financiers du FNUAP incluent les montants indiqués par les organisations participantes et chargées de l'exécution. Comme les années précédentes, le Comité des commissaires aux comptes, compte tenu de l'article XVII du règlement financier du Fonds, n'a pas vérifié ces montants et s'est fié aux attestations remises au FNUAP par les vérificateurs extérieurs des comptes des organisations concernées.

Observations sur des questions soulevées dans le rapport pour 1984

76. L'Administration a soit répondu de manière satisfaisante aux questions soulevées dans le rapport du Comité sur les comptes de 1984 1/, soit pris les mesures qui s'imposaient.

Remerciements

77. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif, ses collaborateurs et leur personnel du concours et de l'assistance qu'ils ont bien voulu lui prêter.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Cour des comptes de Belgique,

(Signé) A. DEFOY

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Teofisto T. GUINGONA, Jr

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session,
Supplément No 5G (A/40/5/Add.7), sect. II.

III. OBSERVATIONS DU DIRECTEUR EXECUTIF DU FNUAP SUR
LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes et les états financiers de 1985 et présenté dans la section II (voir plus haut). Pour qu'on puisse s'y reporter, on renvoie, dans les rubriques ci-après, aux paragraphes pertinents du rapport du Comité des commissaires aux comptes.

Situation financière du FNUAP (par. 16 à 19 du rapport du Comité)

2. L'Administration reconnaît la pertinence des points soulevés par le Comité, mais elle tient à donner une explication plus complète de la situation. La surprogrammation à la fin du premier trimestre de 1986 n'est pas symptomatique de ce que sera la situation en fin d'exercice, puisqu'à la fin de tout dernier trimestre des allocations d'un montant considérable sont reportées sur l'année suivante ou sur plusieurs années. La situation à la fin du premier trimestre de 1986 est caractérisée, peut-on dire, par des allocations "au niveau maximum" au cours de l'année, comme on l'a expliqué aux paragraphes 26 à 33 du document DP/1984/34 présenté au Conseil d'administration en juin 1984. Le Conseil n'a rien trouvé à redire à cette manière de procéder, puisqu'il s'agit d'une situation temporaire qui se produit chaque année pendant un certain nombre de mois.

3. Pour 1986, au cas où l'un des principaux donateurs ne verserait pas de contribution au FNUAP, celui-ci envisage de retirer 5 millions de dollars de la réserve opérationnelle et d'appliquer un taux de surprogrammation de 10 p. 100. Le plan de travail pour 1987-1990, qui figure dans le document DP/1986/35, contient à cet effet une demande que le Conseil a approuvée.

Contrôle budgétaire (par. 20 à 26 du rapport du Comité)

4. L'Administration accepte la recommandation du Comité tendant à ce que le montant total provenant des 5 p. 100 portés à la charge des administrations nationales comme frais généraux ou dépenses d'appui pour des projets exécutés dans les pays soit considéré comme des recettes pour le budget des services administratifs et des services d'appui au programme, et que les dépenses correspondantes soient indiquées avec les dépenses d'administration et les dépenses pour l'appui aux programmes. A cet effet, le Directeur exécutif a soumis un schéma de présentation pour les futurs budgets biennaux du FNUAP (DP/1986/44), et le Conseil d'administration, après l'avoir examiné, en a pris note à sa trente-troisième session; à la suite de cette décision, toutes les dépenses d'administration au siège seront imputées sur le budget des services administratifs et des services d'appui au programme à compter de l'exercice biennal en cours (1986-1987).

Organisation et dépenses de fonctionnement du Groupe des achats pour les projets sur le terrain (par. 27 à 29 du rapport du Comité)

5. L'Administration avait tenu dûment compte de tous les aspects relatifs à la gestion et à l'administration en ce qui concerne les attributions du Groupe des achats pour les projets sur le terrain, et ce dès la création du Groupe en 1984. Il avait alors été décidé que le Groupe relèverait du Directeur exécutif adjoint, essentiellement pour les raisons suivantes :

- a) Séparation des fonctions de vérification budgétaires de celles ayant trait aux transactions commerciales et aux dépenses au titre de projets;
- b) Compétence et connaissances particulières du Directeur exécutif adjoint en matière de logistique pour les achats et les fournitures;
- c) Amélioration de l'efficacité et de la rapidité opérationnelles grâce à un accès direct aux centres de décision;
- d) Rapports directs entre le Directeur exécutif adjoint et le Directeur exécutif, qui est ainsi informé des activités du Groupe et consulté au sujet des principales questions de principe.

6. Par ailleurs, de façon à maintenir un système de contrôle et de vérification, le Groupe demande que tout achat important d'une valeur supérieure à 40 000 dollars soit approuvé en bonne et due forme par un comité d'examen des marchés.

7. Enfin, en raison de la structure administrative générale, les dépenses du Groupe des achats figurent au budget de la Division de l'administration et des finances, qui rend compte aussi au Directeur exécutif adjoint.

8. Le plan organisationnel décrit plus haut ne soulève pas de problèmes d'ordre théorique ou pratique et donne satisfaction; l'Administration ne recommande aucune modification du système actuel d'établissement des rapports.

9. L'Administration confirme que le montant provenant des 5 p. 100 demandés comme frais généraux pour des projets exécutés directement sera traité comme des recettes pour le budget des services administratifs et des services d'appui au programme, comme l'a accepté le Conseil d'administration, et que les dépenses de fonctionnement du Groupe seront imputées sur le même compte.

Demandes d'achat (par. 30 à 37 du rapport du Comité)

10. L'Administration a pris note de la recommandation du Comité au sujet des demandes d'achat et la méthode suivie a été révisée en conséquence. Dans les "bulletins d'achat", le siège du FNUAP a appelé l'attention des fonctionnaires des services extérieurs sur l'importance qu'il y a à mentionner des spécifications exactes dans les demandes d'achat.

11. L'Administration a aussi pris note de la recommandation du Comité tendant à ce que le Groupe des achats pour les projets sur le terrain soit associé à la définition de l'élément "matériel" dans les budgets des projets et les méthodes seront modifiées de façon à réduire les délais dans l'achat de matériel et de fournitures en maintenant une coordination plus étroite entre les parties intéressées dès le début du processus de formulation des projets. Pour ce faire, un petit groupe de travail sera chargé de rédiger les instructions pertinentes à l'intention du personnel des services extérieurs et des consultants.

Achats effectués par l'intermédiaire d'autres agents d'exécution (par. 38 à 41 du rapport du Comité)

12. L'Administration remercie le Comité de l'observation faite au sujet de l'achat de matériel et de fournitures par l'intermédiaire d'agents d'exécution au titre de l'élément "matériel". Le FNUAP examinera cette question plus avant avec les agents d'exécution et, dans l'intervalle, l'achat de matériel et de fournitures dont le

Groupe peut se charger efficacement sera prévu, chaque fois qu'on le pourra, dans l'élément "matériel" des projets exécutés par le FNUAP. Il convient de mentionner que le FNUAP a commencé en 1985 d'acheter des fournitures et du matériel pour plusieurs projets exécutés par certains agents d'exécution. D'autres négociations entre le FNUAP et les agents d'exécution à ce sujet devraient entraîner l'augmentation des achats effectués par le FNUAP.

Achats contre remboursement effectués par le biais du Fonds international de secours à l'enfance (par. 42 et 43 du rapport du Comité)

13. L'Administration envisage de conclure avec le FISE un arrangement plus efficace en ce qui concerne la rétroinformation et le contrôle. C'est un fait que l'accord de base régissant la coopération entre le FNUAP et le FISE dans le domaine des achats effectués par le FISE date de 1978 et est dépassé pour ce qui est des achats contre remboursement. Des représentants du FNUAP et du FISE se sont entretenus à ce sujet en novembre 1985 et en mai 1986. Il avait été alors proposé de passer les commandes d'achat directement auprès d'UNIPAC, le Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague, comme le font les autres organismes des Nations Unies. Dès que le système révisé entrera en vigueur, le travail administratif s'en trouvera simplifié et le FNUAP pourra engager des fonds à la date de la commande. Aucun accord n'est intervenu à ce jour avec le FISE, mais tout indique que le nouveau système pourra être mis au point vers la fin de 1986. En gros, l'Administration est d'accord avec la recommandation du Comité et compte l'examiner et l'appliquer en consultation avec les parties concernées.

Balance des comptes PNUD/FNUAP (par. 44 à 47 du rapport du Comité)

14. Selon le système actuel, la balance des comptes entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le FNUAP est calculée en faisant la somme des soldes dans les comptes du grand livre du FNUAP et il n'y a pas moyen de ventiler exactement les sommes dues, d'où les fluctuations excessives de la balance des comptes qui ont été constatées à plusieurs reprises. La meilleure façon de calculer la balance des comptes PNUD/FNUAP et de la contrôler efficacement est d'adopter un système d'écritures comptables en partie quadruple, en utilisant les comptes courants dans les livres du PNUD et du FNUAP. Des comptes courants donnant le détail de l'ensemble des opérations comptables du FNUAP permettraient de vérifier l'exactitude des écritures et on devrait assurer chaque mois la concordance des deux comptes courants. Le FNUAP examine cette question avec la Division des finances du PNUD et nous essaierons d'adopter ce système aussitôt que possible. Comme solution de rechange, le FNUAP proposerait d'utiliser un compte séparé pour les décaissements du FNUAP.

Emplacement du Service de l'évaluation (par. 48 à 50 du rapport du Comité)

15. L'Administration a pris note des préoccupations du Comité au sujet de l'emplacement du Service de l'évaluation. Elle estime toutefois qu'il n'y a pas de différence majeure à cet égard par rapport aux autres organismes des Nations Unies. Ainsi, le Corps commun d'inspection s'exprime comme suit au paragraphe 18 de son récent rapport intitulé "Troisième rapport sur l'évaluation dans le système des Nations Unies : intégration et utilisation" (JIU/REP/85/11) :

"Neuf des 20 services centraux (il s'agit surtout des services des grands organismes) sont rattachés à la division chargée de la programmation, probablement afin de faciliter la rétroinformation. Sept relèvent du chef du secrétariat ou de son adjoint (essentiellement dans les petits organismes), deux opèrent dans le cadre des services de coopération technique, un relève d'un organe directeur et un seul seulement est rattaché à un service administratif. L'Inspecteur n'en tire aucune leçon particulière : l'évaluation doit être liée à plusieurs processus organisationnels clefs et il n'y a pas de solution unique indistinctement applicable."

Evaluation automatique (par. 51 à 58 du rapport du Comité)

16. Le Service de l'évaluation participera désormais de manière plus structurée aux activités d'évaluation et y assumera un rôle plus directif. Ce service a participé étroitement à la révision du manuel sur la conception des projets et il est chargé actuellement d'élaborer un avant-projet de manuel sur le contrôle et l'évaluation. Outre qu'il fournit des directives relatives à l'évaluation, aussi bien indépendante qu'interne, et qu'il examine certaines nouvelles demandes concernant des évaluations éventuelles, le Service de l'évaluation sera chargé de veiller aux questions de contrôle de la qualité dans le cadre des évaluations internes. Il importe à cette fin de mettre en place un système de réception et d'examen des rapports d'évaluation. Ce sera là aussi un moyen d'accroître la somme des enseignements tirés de l'expérience acquise.

Directives et procédures à suivre en matière d'évaluation indépendante et approfondie (par. 59 à 61 du rapport du Comité)

17. Comme on l'a dit plus haut, le Service de l'évaluation sera renforcé pour faire en sorte que les fonctionnaires concernés profitent des enseignements tirés de l'évaluation, ce qui présuppose, entre autres choses, que le Service bénéficiera du soutien total de l'Administration du FNUAP dans ses efforts pour mettre en place un système de stockage et de recherche de l'information sur les résultats de l'évaluation.

Présentation des évaluations au Comité des politiques (par. 62 à 65 du rapport du Comité)

18. En ce qui concerne les observations faites dans le rapport du Comité, il convient de rappeler que le rapport d'évaluation est établi par une équipe indépendante de consultants et ne peut donc être modifié. Le Comité des politiques se réunit essentiellement pour permettre à ses membres de faire oralement des observations sur le rapport et d'examiner les observations écrites présentées par les membres du personnel local et technique concernés, qui en général ne sont pas membres du Comité des politiques.

19. Compte tenu de ce qui précède, l'Administration sait gré au Comité de ses recommandations sur la question.

Conclusion (par. 66 du rapport du Comité)

20. Le FNUAP ne perd pas de vue la résolution 36/228 de l'Assemblée générale et il s'est efforcé de renforcer ses activités d'évaluation. C'est ainsi qu'un poste supplémentaire d'administrateur a été approuvé récemment pour le Service de l'évaluation. Cependant, comme le Comité l'a signalé, il faudra redoubler

d'efforts pour développer le système d'évaluation au sein de l'organisation. Les nouvelles activités mentionnées plus haut visent à combler les lacunes constatées dans ce domaine.

Matériel des projets (par. 67 à 69 du rapport du Comité)

21. L'Administration se félicite que le Comité ait donné à ses vérificateurs extérieurs le temps nécessaire pour se rendre dans les bureaux extérieurs du FNUAP et apprécie à leur juste valeur les observations et recommandations qui ont été formulées. Dans le cas du bureau extérieur mentionné, la question a été réglée de façon satisfaisante par les vérificateurs externes qui s'étaient rendus sur les lieux et par le personnel du FNUAP. L'Administration aimerait faire observer en outre qu'il n'a pas été livré de matériel au Ministère de la santé en 1981 ni en 1982. Le matériel finalement livré en 1983 a été dûment enregistré sur l'inventaire. En 1984, aucun matériel n'a été reçu par le Ministère de la santé et, de ce fait, lorsque les vérificateurs extérieurs sont arrivés à l'automne de 1985, un inventaire seulement existait pour 1983 en ce qui concerne ce projet.

Contrôle (par. 70 à 74 du rapport du Comité)

22. Les fonctionnaires des bureaux extérieurs ont noté pour l'avenir les observations faites par le Comité, et l'Administration reconnaît qu'une nouvelle méthode s'impose pour contrôler de façon plus efficace les dépenses d'administration prélevées sur des fonds du FNUAP alloués aux projets. Comme le Comité l'a signalé, c'est au personnel des bureaux extérieurs qu'il incombe d'évaluer dans chaque cas sur quelle base et dans quelle mesure un appui administratif supplémentaire tel que des compléments de traitement et des rémunérations "de sous-traitance" doit être imputé sur les fonds du FNUAP; cela dit, les services du FNUAP au siège contrôleront également ces dépenses de plus près. Il conviendrait de noter toutefois que les compléments de traitement, dans le cas des projets mentionnés par les vérificateurs extérieurs, représentent un strict minimum par rapport aux fonds alloués et qu'ils rémunèrent un travail supplémentaire exigé de fonctionnaires dont le traitement est déjà assez bas.

IV. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à IV et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Nous avons, notamment, effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière au 31 décembre 1985 et des résultats des opérations de l'exercice, lesquelles étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants. Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Cour des comptes
de Belgique,

(Signé) A. DEFOY

Le Président de la Commission de
vérification des comptes des
Philippines,

(Signé) Teofisto T. GUINGONA, Jr

30 juin 1986

V. CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE DES ETATS FINANCIERS

Le 28 avril 1986

Je certifie que les états figurant en annexe au présent document et numérotés de I à IV sont exacts.

Le Directeur de la Division des finances du Programme
des Nations Unies pour le développement,

(Signé) M. Douglas STAFFORD

VI. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

1984		1985
RECETTES		
Contributions des gouvernements		
132 429 934	Annances de contributions pour l'exercice en cours (tableau 1)	135 883 397
(399 056)	Compléments et ajustements concernant des contributions annoncées pour des exercices antérieurs (tableau 1)	112 229
507 685	Ajustements de change lors du recouvrement des contributions annoncées [note 1 c)]	(187 437)
132 538 563	Dons	135 808 189
2 697		2 657
6 027 729	Recettes (dépenses) accessoires - Montant net (tableau 2)	7 134 260
138 568 989	TOTAL DES RECETTES (état IV)	142 945 106
DEPENSES		
Dépenses au titre du programme (note 2)		
110 668 141	Dépenses des organisations chargées de l'exécution (tableau 3)	114 437 948
9 224 367	Dépenses des organisations non gouvernementales et dépenses financées à l'aide de contributions destinées à des programmes spéciaux en matière de population (tableau 3)	14 008 274
5 504 334	Remboursement des dépenses d'appui au programme aux organisations chargées de l'exécution et aux organisations non gouvernementales (tableau 3)	7 747 223
125 396 842		136 193 445
11 840 820	Dépenses au titre du budget biennal du FNUAP (tableau 4)	12 695 836
137 237 662	TOTAL DES DEPENSES (état IV)	148 889 281
1 331 227	EXCEDENT DES DEPENSES SUR LES RECETTES (1984 : (état III)	(5 944 175)
	EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES)	

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

ETAT II

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1984	1985
ACTIF		
Encaisse		
Monnaies convertibles	23 507	228 113
Placements	<u>72 736 604</u>	<u>59 533 594</u>
	72 760 111	59 761 707
Avances et sommes à recevoir		
Monnaies non convertibles à créditer en dollars E.-U. par le PNUD	90 678	140 644
Fonds destinés à l'exécution des projets : avancés par le FNUAP aux organisations chargées de l'exécution (montant net)	6 201 635	94 381
Autres sommes à recevoir et charges différées	335 858	239 190
Intérêts échus	<u>1 251 575</u>	<u>239 190</u>
	7 879 746	474 215
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs		
	10 867 736	24 724 080
	<u>91 507 593</u>	<u>84 960 002</u>

1984

1985

PASSIF, RESERVES ET RESSOURCES INUTILISEES

Passif

832 450	Sommes à payer	1 040 873
-	Fonds destinés à l'exécution des projets et payables aux organisations chargées de l'exécution	
38 876 872	Engagements non réglés d'organisations chargées de l'exécution	3 228 972
2 984 891	Dû aux fonds d'affectation spéciale du FNUAP	28 869 513
	Dû à des programmes spéciaux en matière de population	2 822 208
5 300 000	Dû au PNUD	11 401 309
13 496		41 418
48 007 709		
26 000 000	Réserve opérationnelle	47 404 293
	Ressources inutilisées	30 000 000
17 499 884	Ressources générales a/	7 555 709
91 507 593		84 960 002

a/ L'expression "Ressources générales" remplace désormais celle de réserve de recettes.

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

ETAT III

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Etat des ressources générales au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1984	1985
Solde au 1er janvier	19 168 557	17 499 884
A ajouter : Excédent des dépenses sur les recettes (1984 : excédent des recettes sur les dépenses) (état I)	<u>1 331 327</u>	<u>(5 944 175)</u>
	20 499 884	11 555 709
A déduire : fonds virés à la réserve opérationnelle (note 6)	<u>3 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
Solde au 31 décembre (état II et note 7)	<u><u>17 499 884</u></u>	<u><u>7 555 709</u></u>

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Etat des modifications de la situation financière
au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1984	1985
ORIGINE DES FONDS		
Total des recettes de l'exercice	138 568 989	142 945 106
Diminution des monnaies non convertibles à créditer en dollars E.-U. des sommes à recevoir, des charges différées et des intérêts échus	-	-
Augmentation du passif	17 082 513	1 203 896
Diminution des fonds avancés au Programme des Nations Unies pour le développement	65 571	27 922
Diminution des fonds avancés aux organisations chargées de l'exécution	3 189 006	9 430 607
<u>Total des fonds de toutes provenances</u>	<u>158 906 079</u>	<u>153 607 531</u>
UTILISATION DES FONDS		
Total des dépenses de l'exercice	137 237 662	148 889 281
Augmentation des contributions annoncées à recevoir des gouvernements	9 582 122	13 856 344
Diminution du passif	-	3 860 310
Augmentation des monnaies non convertibles à créditer en dollars E.-U. des sommes à recevoir, des charges différées et des intérêts échus	759 612	-
<u>Total des fonds utilisés</u>	<u>147 579 396</u>	<u>166 605 935</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS DISPONIBLES ET PLACEMENTS	11 326 683	(12 998 404)
Fonds disponibles et placés au début de l'exercice	61 433 428	72 760 111
Augmentation (diminution) des fonds disponibles et placés	11 326 683	(12 998 404)
Fonds disponibles et placés à la fin de l'exercice	<u>72 760 111</u>	<u>59 761 707</u>

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

TABLEAUX RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

Tableau 1

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Etat des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Solde des contributions de 1984 et d'exercices antérieurs, dus au 31 décembre 1984	Compléments et ajustements (1984 et exercices antérieurs)	Contributions annoncées pour 1985		Contributions annoncées pour 1986 et des exercices ultérieurs		Total	Montants reçus en 1985	Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1985	Détail du solde restant à acquitter 1985 et 1986 et exercices antérieurs	exercices ultérieurs
			En dollars locaux	En monnaie locale	En dollars locaux	En monnaie locale					
Afghanistan	2 000	-	2 000	-	2 000	-	6 000	-	6 000	4 000	2 000
Albanie	-	-	1 429	-	1 571	-	3 000	1 429	1 571	-	1 571
Algérie	250 000	-	-	-	-	-	250 000	-	250 000	250 000	-
Allemagne, République fédérale d'	-	-	13 171 434	37 700 000	15 080 000	28 251 434	13 171 434	13 171 434	15 080 000	-	15 080 000
Anguilla	-	-	500	-	-	500	-	500	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Arabie saoudite	-	-	30 000	-	30 000	-	60 000	30 000	30 000	-	30 000
Australie	-	-	909 563	1 125 000	775 862	1 685 425	909 563	909 563	775 862	-	775 862
Autriche	-	-	93 000	-	120 000	-	213 000	93 000	120 000	-	120 000
Bahamas	-	2 000	2 000	-	-	-	4 000	4 000	-	-	-
Bangladesh	-	-	15 950	-	17 256	-	33 206	15 950	17 256	-	17 256
Barbade	-	-	3 000	-	-	-	3 000	3 000	-	-	-
Belgique	-	-	380 527	20 000 000	392 157	772 684	380 527	380 527	392 157	-	392 157
Bénin	-	-	-	-	500	-	500	-	500	-	500
Bhoutan	1 810	-	1 990	-	2 100	-	5 900	3 800	2 100	-	2 100
Birmanie	-	-	6 002	50 000	6 002	12 004	6 002	6 002	6 002	-	6 002
Bolivie	5 000	-	5 000	-	5 000	-	15 000	-	15 000	10 000	5 000
Botswana	946	(135)	683	-	-	1 494	811	-	683	683	-
Brésil	-	-	-	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000
Bulgarie	-	-	30 000	30 000	30 000	60 000	30 000	30 000	30 000	-	30 000
Burkina Faso	3 192	724	2 611	-	-	6 527	-	-	6 527	6 527	-
Burundi	6 504	14 275	-	100 000	877	21 656	16 393	16 393	5 263	4 386	877
Cameroon	-	-	-	2 000 000	5 222	5 222	-	-	5 222	-	5 222
Canada	-	-	7 632 704	11 250 000	8 152 174	15 784 878	7 632 704	7 632 704	8 152 174	-	8 152 174
Chili	-	-	5 000	-	5 000	10 000	5 000	5 000	5 000	-	5 000
Chine	-	100 000	450 000	-	500 000	1 050 000	550 000	550 000	500 000	-	500 000
Chypre	-	-	750	-	750	1 500	750	750	750	-	750
Colombie	-	-	40 000	-	40 000	80 000	25 714	25 714	54 286	14 286	40 000
Comores	-	-	-	1 000 000	2 611	2 611	-	-	2 611	-	2 611
Congo	500	-	-	-	-	500	-	-	500	500	-
Côte d'Ivoire	10 000	6 316	4 938	-	-	21 254	11 254	11 254	10 000	10 000	-
Danemark	-	-	4 967 229	55 000 000	6 043 956	11 011 185	4 967 229	4 967 229	6 043 956	-	6 043 956
Djibouti	8 000	-	-	-	-	8 000	8 000	8 000	-	-	-
Dominique	1 000	-	500	-	-	1 500	1 000	1 000	500	500	-
Egypte	-	-	228 921	188 100	228 921	457 842	228 921	228 921	228 921	-	228 921

Tableau 1 (suite)

	Solde des contributions de 1984 et d'exercices antérieurs, dus au 31 décembre 1984	Compléments et ajustements (1984 et exercices antérieurs)	Contributions annoncées pour 1985		Contributions annoncées pour 1986 et des exercices ultérieurs		Montants reçus en 1985	Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1985	Détail du solde restant à acquitter 1985 et 1986 et exercices ultérieurs	
			Contributions annoncées pour 1985	En monnaie locale	En dollars E.-U.	En monnaie locale				En dollars E.-U.
El Salvador	-	5 000	-	-	-	5 000	-	-	-	
Equateur	20 000	-	22 000	-	22 000	64 000	64 000	42 000	22 000	
Espagne	60 000	-	91 693	18 000 000	116 129	267 822	91 693	60 000	116 129	
Etats-Unis d'Amérique	-	-	36 000 000	-	-	36 000 000	36 000 000	-	-	
Fidji	-	-	2 000	2 000	1 852	3 852	3 724	128	128	
Finlande	-	-	1 545 651	15 000 000	2 752 294	4 297 945	1 545 651	2 752 294	2 752 294	
France	-	-	231 579	2 200 000	287 582	519 161	231 579	287 582	287 582	
Grèce	-	-	5 000	-	5 000	10 000	5 000	-	5 000	
Grenade	-	-	500	-	-	500	500	-	-	
Guatemala	5 000	1 852	-	-	-	6 852	1 852	5 000	-	
Guyana	-	-	964	-	-	964	-	964	-	
Honduras	500	-	10 000	20 000	10 000	20 500	10 000	500	10 000	
Hongrie	-	-	11 749	650 000	13 402	25 151	11 749	13 402	13 402	
Iles Caïmanes	-	-	500	-	-	500	-	500	-	
Iles Cook	-	800	800	-	800	2 400	2 400	-	-	
Iles Salomon	-	-	500	-	-	500	-	-	-	
Iles Vierges britanniques	1 100	-	1 600	-	-	2 700	-	-	-	
Inde	-	-	337 553	5 000 000	421 941	759 494	337 553	421 941	421 941	
Indonésie	-	-	150 000	-	150 000	300 000	150 000	-	150 000	
Irak	40 322	-	-	-	-	40 322	-	40 322	-	
Islande	2 600	-	2 600	-	2 600	7 800	2 600	2 600	2 600	
Italie	-	-	1 966 292	3 000 000 000	1 749 271	3 715 563	1 966 292	1 749 271	1 749 271	
Jamaïque	-	-	1 832	-	-	1 832	-	1 832	-	
Japon	9 750 000	-	31 607 000	-	-	41 357 000	17 716 000	23 641 000	-	
Jordanie	-	-	22 099	-	22 000	44 099	22 099	22 000	22 000	
Kenya	2 984	(223)	2 761	45 000	2 761	8 283	-	5 522	2 761	
Koweït	5 000	(5 000)	25 000	-	25 000	50 000	25 000	-	25 000	
Lesotho	-	-	-	2 800	1 073	1 073	-	-	1 073	
Libéria	3 000	-	-	-	-	3 000	-	3 000	-	
Luxembourg	4 309	887	5 196	350 000	6 863	17 255	-	10 392	6 863	
Madagascar	4 427	-	5 000	-	5 000	14 427	-	9 427	5 000	
Malawi	188	(188)	725	1 400	819	1 544	725	-	819	
Maldives	-	-	871	-	871	1 742	871	-	871	
Mali	-	-	500	-	-	500	-	500	-	
Malte	-	-	389	-	-	389	389	-	-	
Maroc	8 000	-	-	-	-	8 000	-	4 000	-	
Maurice	2 365	(85)	2 957	-	-	5 237	5 237	-	-	
Mauritanie	4 000	-	-	-	-	4 000	-	4 000	-	
Mexique	-	-	2 208	1 060 012	2 120	4 328	2 208	2 120	2 120	
Mongolie	-	-	449	1 700	491	940	449	-	491	

Tableau 1 (suite)

	Solde des contributions de 1984 et d'exercices antérieurs, dues au 31 décembre 1984		Compléments et ajustements (1984, et exercices antérieurs)		Contributions annoncées pour 1985		Contributions annoncées pour 1986 et des exercices ultérieurs		Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1985		Détail du solde restant à acquitter 1985 et exercices antérieurs ultérieurs		
	Montants reçus en 1985	Total	En monnaie locale	En dollars E.-U.	Contributions annoncées pour 1985	Contributions annoncées pour 1986 et des exercices ultérieurs	Contributions annoncées pour 1985	Contributions annoncées pour 1986 et des exercices ultérieurs	Montants reçus en 1985	Total	Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1985	Détail du solde restant à acquitter 1985 et exercices antérieurs ultérieurs	Montants reçus en 1985
Montserrat	-	738	-	-	738	-	-	738	-	-	-	-	-
Mozambique	-	-	40 000	985	-	-	40 000	985	-	-	-	-	-
Népal	-	3 750	-	3 750	-	-	-	3 750	-	-	-	-	-
Norvège	-	10 893 455	104 300 000	13 814 570	10 893 455	13 814 570	10 893 455	13 814 570	10 893 455	13 814 570	-	13 814 570	-
Nouvelle-Zélande	-	184 100	-	-	184 100	-	-	184 100	-	-	-	-	-
Oman	-	10 000	-	10 000	-	-	-	10 000	-	-	-	10 000	-
Ouganda	2 655	(975)	-	-	1 344	-	-	3 024	-	-	-	3 024	-
Pakistan	21 333	(1)	-	-	325 000	-	-	671 332	-	-	-	4 806	325 000
Panama	1 750	-	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	4 750	2 250	2 500	1 000	1 500	1 500
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 075	(75)	1 500	1 515	1 000	1 515	3 515	2 000	2 000	1 515	-	1 515	-
Paraguay	30 000	-	-	15 000	15 000	-	-	60 000	-	60 000	45 000	15 000	15 000
Pays-Bas	-	-	40 000 000	14 285 714	9 619 902	14 285 714	23 905 616	9 619 902	14 285 714	14 285 714	-	14 285 714	-
Pérou	25 000	-	-	-	-	-	25 000	-	-	25 000	25 000	-	-
Philippines	68 358	2 172	1 300 000	71 784	71 784	1 300 000	214 098	138 794	75 304	75 304	3 520	71 784	-
Pologne	-	-	2 000 000	13 643	14 467	2 000 000	28 110	14 467	13 643	13 643	-	-	13 643
Portugal	20 000	-	-	20 000	20 000	-	-	60 000	-	60 000	40 000	20 000	20 000
Qatar	-	-	-	-	30 000	-	-	30 000	30 000	-	-	-	-
République arabe syrienne	5 500	-	-	-	-	-	5 500	5 500	5 500	-	-	-	-
République de Corée	-	-	-	-	41 000	-	-	79 267	41 000	38 267	-	-	38 267
République démocratique populaire lao	500	-	-	-	500	-	500	1 500	1 000	500	-	-	500
République populaire démocratique de Corée	-	-	-	-	-	-	8 368	8 368	-	8 368	-	-	8 368
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	4 500 000	6 676 558	5 977 057	6 676 558	12 653 615	5 977 057	6 676 558	6 676 558	-	6 676 558	-
Rwanda	-	-	-	1 000	1 000	-	2 000	1 000	1 000	1 000	-	-	1 000
Saint-Christophe-et-Nevis	-	-	-	-	1 000	-	1 000	850	150	150	-	150	-
Sainte-Lucie	1 500	-	-	-	500	-	2 000	1 500	1 500	500	-	-	-
St-Vincent-et-Grenadines	-	-	-	-	500	-	500	500	500	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	675	-	675	675	675	-	-	-	-
Sénégal	109 253	-	-	5 000	5 000	-	119 253	114 253	114 253	114 253	5 000	5 000	-
Seychelles	500	-	-	-	100	-	600	500	100	100	-	-	-
Sierra Leone	5 000	-	-	-	472	-	5 472	-	-	5 472	5 472	-	-
Singapour	7 500	-	-	-	-	-	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	-
Somalie	874	(605)	22 500	269	203	-	741	203	538	269	269	269	-
Soudan	279 609	1	-	-	25 000	-	304 610	38 776	265 834	265 834	265 834	265 834	-
Sri Lanka	7 500	-	-	10 000	10 000	-	27 500	17 500	10 000	10 000	-	-	10 000
Suède	-	-	130 000 000 a/	16 993 464 a/	6 323 864	130 000 000 a/	23 317 328 a/	6 323 864	16 993 464 a/	16 993 464 a/	-	-	16 993 464 a/

Tableau 1 (suite)

	Solde des contributions de 1984 et d'exercices antérieurs, dues au 31 décembre 1984	Compléments et ajustements (1984 et exercices antérieurs)	Contributions annoncées pour 1986 et des exercices ultérieurs		Montants reçus en 1985	Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1985	Détail du solde restant à acquitter 1985 et 1986 et exercices antérieurs ultérieurs
			En monnaie locale	En dollars E.-U.			
			Total				
Suisse	-	-	5 500 000	2 631 579	2 173 913	2 631 579	-
Thaïlande	-	-	-	48 400	48 772	48 400	-
Tonga	3 000	(3 000)	-	-	-	-	48 400
Tunisie	3 219	(119)	15 972	21 764	21 714	20 609	-
Turquie	5 000	-	-	10 000	10 000	15 000	20 609
Viet Nam	2 166	-	-	1 500	1 000	3 666	1 500
Yémen	46 850	-	-	2 850	-	52 550	2 850
Yémen démocratique	2 000	-	-	2 420	-	6 620	2 420
Yougoslavie	11 192	(11 192)	555 000	1 856	2 040	1 856	1 856
Zaire	1 000	-	-	1 000	-	2 000	1 000
Zambie	-	-	-	-	-	690	-
Zimbabwe	1 655	(200)	3 000	1 818	1 863	3 273	1 818
Total	10 867 736	112 229	92 071 902	238 935 264	122 143 946	116 791 318	92 067 238
		(état I)					(état II et note 4)

a/ Y compris la contribution suivante annoncée en 1985 pour 1987 :

<u>En monnaie locale</u>	<u>En dollars des Etats-Unis</u>
65 000 000	8 496 732

Tableau 2

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Recettes et dépenses accessoires de l'exercice terminé le
31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

<u>1984</u>		<u>1985</u>
6 577 903	Intérêts produits par les placements	5 736 670
	Recettes accessoires provenant des comptes des organisations chargées de l'exécution (montant net)	846 660
214 379		
(962 954)	Ajustements dans les réévaluations monétaires (montant net) et gains/pertes au change [note 1 c)]	553 432
107 684	Economies accessoires provenant de la liquidation d'engagements de l'exercice biennal précédent	-
90 717	Recettes diverses (dépenses) - montant net	(2 502)
<u>6 027 729</u>	Total des recettes (montant net) (état I)	<u>7 134 260</u>

Tableau 3

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Dépenses de 1985 : ventilation entre organisations, organisations non gouvernementales et programmes spéciaux en matière de population

(En dollars des Etats-Unis)

	Dépenses de personnel	Contrats de sous-traitance	Formation		Matériel et fournitures	Divers	Total partiel	Dépenses d'appui au programme	Total
			(bourses de perfectionnement)	(bourses de perfectionnement)					
ONU (programme de travail)	1 114 513	180 140	-	(5 709)		99 446	1 388 390	154 181	1 542 571
ONU (Département de la coopération technique pour le développement)	6 395 169	120 104	2 767 299	3 996 596		470 431	13 749 599	1 901 120	15 650 719
CEE	242 969	(20 000)	14 178	7 401		6 000	250 548	32 571	283 119
CESAP	742 040	152 952	345 092	64 359		202 935	1 507 378	195 959	1 703 337
CEPALC	1 434 478	4 787	105 087	161 011		88 825	1 794 188	251 186	2 045 374
CEA	1 870 829	-	348 989	57 364		271 727	2 548 909	331 358	2 880 267
CESAO	399 171	-	37 052	16 583		30 703	483 509	62 856	546 365
OID	3 706 469	105 855	899 753	280 122		243 318	5 235 517	680 617	5 916 134
FAO	1 268 052	218 494	496 259	59 305		(60 043)	1 982 067	196 391	2 178 458
Unesco	3 033 739	317 077	1 386 695	744 210		504 540	5 986 261	722 498	6 708 759
OMS	5 635 164	4 002 720	4 250 838	10 911 646		593 443	25 393 811	2 976 196	28 370 007
FISE	136 786	-	9 411	2 019 482		63 626	2 229 305	-	2 229 305
Gouvernements	8 584 272	2 795 450	4 515 459	12 213 074		1 874 957	29 983 212	-	29 983 212
FNUAP	11 940 807	204 187	622 109	7 133 295		1 418 636	21 319 034	-	21 319 034
PNUD-BEP	285 825	96 299	132 530	50 414		21 152	586 220	64 484	650 704
Total (organisations)	46 790 283	8 178 065	15 930 751	37 709 153		5 829 696	114 437 948 a/	7 569 417	122 007 365
Organisations non gouvernementales et programmes spéciaux en matière de population	3 059 368	5 693 731	2 950 159	1 603 744		701 272	14 008 274 a/	1 778 806	14 186 080
	49 849 651	13 871 796	18 880 910	39 312 897		6 530 968	128 446 222	7 747 223 a/	136 193 445

(tableau 8)

a/ Etat I.

Tableau 4

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Crédits ouverts et dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985

(En dollars des Etats-Unis)

Programme	Crédits ouverts pour 1984-1985	Dépenses de 1984-1985		Solde inutilisé
		Décaissements a/ 31 décembre 1985	Engagements non réglés au 31 décembre 1985	
I. Direction exécutive et administration	3 109 342	3 076 175	29 150	3 105 325
II. Services d'appui administratif et d'information	8 255 972	8 138 875	103 918	8 242 793
III. Planification, examen et contrôle des programmes	13 212 209	13 056 962	131 576	13 188 538
<u>Montant net des crédits ouverts et des dépenses</u>	<u>24 577 523</u>	<u>24 272 012</u>	<u>264 644</u>	<u>24 536 656</u> b/

a/ Montants nets, après déduction des recettes provenant des contributions du personnel (3 992 113 dollars).

b/ Se décompose comme suit :

11 840 820	-	imputés sur les ressources de 1984 (état I)
12 695 836	-	imputés sur les ressources de 1985 (état I)
<u>24 536 656</u>		

Tableau 5

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Placements au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Nature des placements	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant
Comptes courants	Deutsche mark	variable	9 701
	Yen japonais	variable	37 686
	Couronnes suédoises	variable	3 419
			<u>50 806</u>
Comptes porteurs d'intérêts	Dollars des Etats-Unis	7,2500	<u>11 628 126</u>
Comptes de dépôt à terme	Dollars des Etats-Unis	7,9375	10 000 000
	Dollars des Etats-Unis	8,0000	1 475 859
	Dollars des Etats-Unis	8,1250	10 000 000
	Dollars des Etats-Unis	14,0000	12 050 000
	Yen japonais	6,5000	7 098 000
	Couronnes suédoises	12,0000	3 684 620
	Couronnes suédoises	12,2500	3 546 183
			<u>47 854 662</u>
		(état II)	<u><u>59 533 594</u></u>

Tableau 6

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Contributions de gouvernements pour des programmes spéciaux en matière de population au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Fédération inter-nationale pour le planning familial	Conseil de la population	Union inter-nationale pour l'étude scientifique de la population	Comité international pour la gestion des programmes démographiques	Programme latino-américain pour les sciences sociales concernant les problèmes de population liés aux politiques démographiques	Total
Solde dû au titre de programmes spéciaux en matière de population au 1er janvier 1985	5 300 000	-	-	-	-	5 300 000
Contributions reçues de gouvernements en 1985						
Japon	11 300 000	-	-	-	-	11 300 000
Norvège	-	58 805	63 694	38 217	50 955	211 671
Pays-Bas	1 080 135	50 655	50 654	-	-	1 181 444
	17 680 135	109 460	114 348	38 217	50 955	17 993 115
A déduire : Montants remis par le FNUAP	6 380 135	58 805	63 694	38 217	50 955	6 591 806
Solde dû au titre de programmes spéciaux en matière de population au 31 décembre 1985	11 300 000	50 655	50 654	-	-	11 401 309
						(état II)

Tableau 7

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

FONDS D'AFFECTION SPECIALE

Etat des comptes au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale	Solde inutilisé au 1er janvier	Contributions reçues en 1985	Revenus des placements	Total partiel	Dépenses au titre du programme	Dépenses d'appui au programme	Dépenses totales	Solde inutilisé au 31 décembre
Canada	-	147 148	2 707	150 855	26 374	1 319	27 693	123 162
Colombie	385 924	139 827	19 198	594 949	489 719	6 311	496 030	98 919
Communauté économique européenne	8 611	66 609	985	76 205	60 143	-	60 143	16 062
Conférence internationale sur la population - 1984								
- budget principal	300 824	19 563	19 051	339 438	162 841	-	162 841	176 597
- dispositions spéciales en matière de voyages	4 431	-	-	4 431	1 676	-	1 676	2 755
Danemark	129 429	710 890	66 602	906 921	680 106	25 921	706 027	200 894
Finlande	25 351	156 446	9 148	190 945	173 026	8 260	181 286	9 659
Italie	(309 616)	1 751 039	28 790	1 470 213	1 626 725	20 000	1 646 725	(176 512)
Norvège	465 331	2 345 574	60 617	2 871 522	2 301 512	38 860	2 340 372	531 150
Organisation des pays exportateurs de pétrole	513 622	-	31 387	545 009	259 105	12 955	272 060	272 949
Pays-Bas	1 065 091	601 575	87 008	1 753 674	602 943	25 964	628 907	1 124 767
Prix des Nations Unies en matière de population	395 426	50 000	38 992	484 418	35 895	-	35 895	448 523
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	30 866	-	30 866	35 793	1 790	37 583	(6 717)
Suède	467	-	-	467	211	256	467	-
	<u>2 964 891</u>	<u>6 070 537</u>	<u>364 485</u>	<u>9 419 913</u>	<u>6 456 069</u>	<u>141 636 a/</u>	<u>6 597 705</u>	<u>2 822 208</u>
		(tableau 9)						(état II)

a/ Correspond au pourcentage des dépenses que les organisations ont convenues de rembourser au FNUAP au titre de l'appui au programme.

Tableau 8

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Allocations inutilisées au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Allocations pour 1985	Dépenses	Solde inutilisé des allocations de 1985	Allocations pour des exercices à venir	Total des allocations inutilisées
ONU (programme de travail)	1 535 490	1 388 390	147 010	1 353 865	1 500 875
ONU (Département de la coopération technique pour le développement)	15 770 553	13 749 599	2 020 954	21 224 551	23 245 505
CEE (Commission économique pour l'Europe)	339 866	250 548	89 318	320 000	409 318
CESAP	1 704 871	1 507 378	197 493	2 035 217	2 212 710
CEPALC	1 800 000	1 794 188	5 812	1 321 930	1 327 742
CEA	3 297 026	2 548 909	748 117	2 520 051	3 268 168
CEAO	513 615	483 509	30 106	821 650	851 756
OIT	7 226 731	5 235 517	1 991 214	9 652 066	11 643 280
FAO	2 227 704	1 982 067	245 637	1 325 604	1 571 241
Unesco	7 357 377	5 986 261	1 371 116	10 056 152	11 427 268
OMS	28 791 838	25 393 811	3 398 027	28 199 601	31 597 628
FISE	2 291 671	2 229 305	62 366	1 326 171	1 388 537
Gouvernements	33 163 471	29 983 212	3 180 259	28 123 202	31 303 461
FNUAP	25 480 818	21 319 034	4 161 784	7 902 182	12 063 966
PNUD-BEP	589 256	586 220	3 036	1 131 659	1 134 695
	132 090 197	114 437 948 a/	17 652 249	117 293 901	134 946 150
Organisations non gouvernementales et programmes spéciaux en matière de population	14 391 601	14 008 274 a/	383 327	11 004 597	11 387 924
	146 481 798	128 446 222	18 035 576	128 298 498	146 334 074
		(tableau 3)	(note 7)	(note 7)	(note 7)

Tableau 9

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION :
FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

Etat des contributions au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements/organisations	Solde des contributions dues au 31 déc. 1984	Compléments et ajustements	Total	Montants reçus en 1985	Contributions annoncées mais non versées au 31 déc. 1985 pour 1985 et les exercices antérieurs
<u>Programme multilatéral du FNUAP</u>					
Canada	-	148 148	148 148	148 148	-
Communauté économique européenne	-	66 609	66 609	66 609	-
Danemark	-	710 890	710 890	710 890	-
Finlande	-	156 446	156 446	156 446	-
Italie	-	1 751 039	1 751 039	1 751 039	-
Norvège	-	2 345 574	2 345 574	2 345 574	-
Pays-Bas	-	601 575	601 575	601 575	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	30 866	30 866	30 866	-
Total	-	5 811 147	5 811 147	5 811 147	-
<u>Conférence internationale sur la population, Mexico (1984)</u>					
Equateur	600	-	600	-	600
Inde	7	(7)	-	-	-
Malawi	5 000	-	5 000	5 000	-
Pérou	25 000	-	25 000	-	25 000
Soudan	15 000	(437)	14 563	14 563	-
Yémen	25 000	-	25 000	-	25 000
Total	70 607	(444)	70 163	19 563	50 600
<u>Prix des Nations Unies en matière de population</u>					
Inde	-	50 000	50 000	50 000	-
Total	-	50 000	50 000	50 000	-
<u>Recensement de la population et du logement, 1985 (FNUAP)</u>					
Colombie	-	189 827	189 827	189 827	-
Total	-	189 827	189 827	189 827	-
Total général	70 607	6 050 530	6 121 137	6 070 537	50 600

(tableau 7)

Notes explicatives des états financiersNote 1. Récapitulation de principes comptables importants

Les états financiers ont été établis en application des principes comptables importants ci-après :

a) Recettes

En vertu du principe du financement annuel adopté par le FNUAP, les recettes (y compris les annonces de contributions des gouvernements, les revenus des placements et les recettes accessoires, mais non comprises les contributions aux fonds d'affectation spéciale) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le détail des contributions annoncées pour des exercices à venir figure au tableau 1.

b) Dépenses

Toutes les dépenses du FNUAP sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses relatives aux projets comprennent les engagements non réglés des organisations chargées de l'exécution au titre de biens et services pour lesquels des crédits avaient été prévus aux budgets des projets pour 1985 et des marchés avaient été passés avant la fin de l'exercice.

c) Taux de change

La règle de gestion financière 104.1 du FNUAP stipule que les annonces de contributions seront converties aux taux de change pratiqué pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies et en vigueur à la date de l'annonce. La règle 104.2 stipule que les paiements des contributions volontaires seront comptabilisés comme recettes et exprimés en dollars des Etats-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies et en vigueur à la date du versement.

Les ajustements de change (187 437 dollars) lors du recouvrement des contributions sont comptabilisés dans l'état I. La comptabilisation de toutes les autres opérations se fait au taux de change pratiqué pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies et en vigueur à la date de l'opération; les pertes ou gains de change résultant de ces opérations sont comptabilisés à la rubrique des recettes accessoires, conformément à la règle de gestion financière 104.3 du FNUAP, et se sont traduits en 1985 par un gain net de 553 432 dollars, comme il est indiqué au tableau 2.

d) Dépenses d'équipement

Le coût du matériel non consommable utilisé à des fins administratives est imputé en totalité sur le budget biennal du FNUAP l'année pendant laquelle le matériel est acheté. Un inventaire est tenu à jour pour tout le matériel non consommable (on entend par là le matériel dont le prix unitaire est égal ou supérieur à 400 dollars et dont la durée d'utilisation est d'au moins cinq ans, ainsi que les articles figurant sur des listes spéciales, pour lesquels un inventaire en règle doit être tenu à jour).

Note 2. Dépenses au titre du programme

Les dépenses au titre du programme comprennent les dépenses prévues pour les représentants adjoints du FNUAP, qui s'élèvent à 4 617 002 dollars, les allocations correspondantes étant de 5 131 365 dollars.

Note 3. Monnaies non convertibles à créditer en dollars des Etats-Unis par le PNUD

Le montant de 140 644 dollars correspond aux sommes en monnaies non convertibles détenues par le PNUD pour le compte du FNUAP et converties en dollars des Etats-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU et en vigueur à la date de la réception.

Note 4. Contributions annoncées par des gouvernements

Les contributions annoncées par des gouvernements pour 1985 et pour des exercices antérieurs et qui n'avaient pas encore été acquittées au 31 décembre 1985 se répartissaient comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
1981 et exercices antérieurs	697 027
1982	89 159
1983	29 739
1984	142 597
1985	23 765 558
Total (état II)	<u>24 724 080</u>

Note 5. Fonds destinés à l'exécution de projets et payable aux organisations chargées de l'exécution, et engagements non réglés de celles-ci

La somme de 3 228 972 dollars payable par le FNUAP aux organisations chargées de l'exécution et qui figure à l'état II représente la différence entre le montant des fonds dus aux organisations chargées de l'exécution (5 263 158 dollars) et le montant des sommes mises à leur disposition (2 034 186 dollars). Après déduction des engagements non réglés, ces chiffres concordent avec les soldes des fonds destinés à l'exécution des projets indiqués par les organisations chargées de l'exécution dans leurs états financiers.

Les engagements non réglés sont indiqués séparément dans l'état II et se chiffrent à 28 869 513 dollars. Sur ce total, 22 451 647 dollars concernent des organisations chargées de l'exécution de projets, 5 956 717 dollars concernent le FNUAP et les gouvernements en tant qu'agents d'exécution de leurs propres projets, et 461 149 dollars concernent les organisations non gouvernementales et les programmes spéciaux en matière de population.

Note 6. Réserve opérationnelle

A sa vingt-huitième session (décision 81/7, sect. III, par. 5), le Conseil d'administration a décidé de fixer pour chaque année le montant de la réserve opérationnelle à 25 p. 100 du montant estimatif des contributions prévues pour l'année considérée, arrondi au million de dollars le plus proche, cet objectif devant être atteint le plus rapidement possible et avant la fin de 1989.

Conformément à cette décision, on a viré en 1985 un montant de 4 millions de dollars des ressources générales à la réserve opérationnelle, la portant ainsi à 30 millions de dollars au 31 décembre 1985, comme on peut le voir à l'état II.

Note 7. Fonds inutilisés

Le solde des ressources générales indiqué dans l'état III ne comprend pas les allocations inutilisées de 1985 (18 035 576 dollars), ni les allocations au titre d'exercices à venir (128 298 498 dollars) remises aux organisations chargées de l'exécution (voir tableau 8).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
